
LES ÉGLISES

DE LA VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

I.

Au centre de la ville de Saint-Florentin et sur une éminence s'élève l'église paroissiale. Au-dessus des maisons qui l'enferment étroitement, on n'aperçoit que le chœur et le transept surmontés d'un léger campanile. Il faut monter du côté du nord un escalier de 35 marches ou gravir des autres côtés des pentes assez abruptes pour y arriver et pour reconnaître l'existence d'une nef basse et inachevée.

C'est cependant pour la conservation et la restauration de cet édifice incomplet et d'un aussi difficile accès, que la ville a dépensé plus de 100,000 fr. en 1857 et 1858, et qu'elle va en sacrifier à peu près autant en 1859 et 1860.

Aucune ville du département ne s'est imposé de pareils sacrifices pour la conservation de son église ; il semblerait qu'avec 200,000 fr. on aurait pu en élever une neuve d'un bon style. Il faut donc que celle qui est debout ait de l'importance au point de vue de l'art et de ses dimensions pour que les habitants aient préféré la conserver. Effectivement, il en est ainsi ; et, à ce motif déterminant, est venu s'en joindre un autre qui ne l'est pas moins : le désir, la volonté de transmettre aux générations futures l'édifice religieux qui a vu

naître, vivre et s'éteindre les générations passées. Ce pieux sentiment d'une population entière n'est autre que celui d'un fils bien né qui est jaloux de transmettre à ses enfants, au prix de quelques sacrifices, la maison de ses ancêtres dans laquelle il a passé sa vie.

Au moment où des travaux considérables s'exécutent aux frais de la génération actuelle, il n'est pas hors de propos de faire pour ainsi dire la *généalogie* de l'église de Saint-Florentin ; de chercher pourquoi, dans une ville dont la fondation se perd dans la nuit des temps, l'église ne date que des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, tandis que les monuments des siècles antérieurs fourmillent dans la contrée (1) ; pourquoi enfin, cet édifice, jeune encore, s'est trouvé atteint d'une vieillesse anticipée.

Pour répondre à la première de ces questions qui se présentent naturellement à l'esprit, nous avons consulté les chartes et des documents authentiques, à l'aide desquels, remontant le cours des âges, nous pouvons parler en connaissance de cause tant de notre église que de celles qui l'ont précédée, soit dans l'emplacement actuel, soit ailleurs.

Un grand fait ressortira de nos explorations ; et nous aimons à le constater au début, c'est que la génération actuelle, qui s'impose d'énormes sacrifices, suit, sans s'en douter, l'exemple de ses aînées.

En effet, l'église actuelle a été élevée aux frais des habitants, et Dieu sait les sacrifices qu'a dû leur imposer cette œuvre tout incomplète qu'elle est ; elle a remplacé une autre église élevée au même lieu au *xi^e* siècle, également aux dépens de

(1) Pontigny, Chablis, Tonnerre, Jaulges, Chén, Vergigny, Montigny, etc.

la population et dans des temps calamiteux. Enfin, antérieurement, l'église paroissiale primitive, édiflée vers le xi^e siècle, détruite à cause des guerres, était l'œuvre de la piété des ancêtres ; c'est donc pour la quatrième fois que la ville de Saint-Florentin relève presque de ses ruines la maison du seigneur. Ce pieux exemple, nous n'en doutons pas, trouverait au besoin des imitateurs chez ceux qui nous succéderont dans les âges futurs !

Horace, reprochant aux Romains de ne pas rétablir les temples de leurs Dieux qui tombaient en ruine, avait pu leur adresser ces sévères paroles :

- « OEtas parentôm, pejor avis, tulit
- « Nos nequiores, mox daturos
- « Progeniem vitioslorem (1).

De nos jours, quel poète serait assez téméraire pour traiter de la sorte des générations, qui, d'âge en âge, ont fait et continuent de faire preuve d'un zèle ardent pour maintenir dans leur dignité le temple et les autels du vrai Dieu !

II.

On ne possède sur les églises de Saint-Florentin aucun document antérieur au xi^e siècle.

Le premier est un charte du comte Thibaut (fils d'Eudèle-Grand, comte Palatin) dont la date doit être fixée entre 4037 et 4040, par laquelle ce prince fait don au monastère de Saint-Germain d'Auxerre « d'une chapelle appelée de *Saint-Florentin*, située dans le château, dédiée à la Sainte-

(1) Nos pères valent moins que nos aïeux ; nous valons moins que nos pères et nos enfants vaudront encore moins que nous.

« Mère de Dieu et aux saints Martyrs *Florentin* et *Hilaire*,
« et dans laquelle sont conservées avec vénération les reli-
« ques (*ossa*) de ces martyrs. »

Il fait en outre don du monastère appelé *Saint-Florentin-le-Vieux*, dans lequel était autrefois, disait-on, une abbaye (1), avec tous les biens qui appartiennent à juste titre audit monastère.

La chapelle située dans le château était bien, comme le château lui-même, la propriété du comte; mais il en était autrement du monastère; il avait sans doute appartenu avec tous ses biens à une corporation religieuse qui le tenait de la piété et de la générosité d'un prince ou d'un seigneur qui l'avait fondé dans les siècles antérieurs (2).

A cet égard, il y avait plutôt de la part du comte *restitution* que *donation*. En effet, on lit dans la charte que ce bien avait été sous la main laïque et qu'il n'y avait été commis aucune exaction, si ce n'est par ceux qui l'avait possédé à titre de bénéfice; aussi est-il ajouté « nous le *remettons* « *maintenant* avec toutes ses dépendances à Dieu et à saint « *Germain*. »

Ce monastère avait donc éprouvé le sort de tant d'autres dont les seigneurs s'étaient emparés au *viii^e* siècle et dont ils avaient joui pendant de longues années, contrairement au

(1) Nous verrons plus tard que cette abbaye est devenue un simple prieuré.

(2) Le château devait être auprès de l'abbaye; il occupait un mamelon existant presque au même niveau, et que l'on a depuis appelé *la Frique*. La destruction récemment commencée de ce mamelon assez spacieux, a mis à découvert de nombreuses ruines. Il ne paraît pas que le château détruit lors de la guerre des Anglais ait été jamais rétabli.

vœu des fondateurs. On sait qu'à cette époque l'institut monastique était dans la plus déplorable situation : les monastères pillés et brûlés par les Normands, rançonnés par les seigneurs, possédés par des abbés laïcs, étaient la plupart dépeuplés ; la vie régulière était singulièrement relâchée dans les monastères. Au lieu de moines, on y voyait alors des chanoines et des religieuses ; même des abbés laïcs qui y vivaient installés avec leurs familles et leurs gens d'armes.

Nos deux chapelles étaient sans doute desservies par quelques prêtres ; à cet égard, la charte est muette, et nous ne pouvons dire à quel ordre appartenaient les moines ou chanoines premiers donataires ; nous voyons seulement que le comte veut que dorénavant il n'y soit établi d'autres moines que ceux de Saint-Germain d'Auxerre.

Il est permis de croire que cette condition ne put recevoir son exécution pendant les guerres ; car, un siècle après, en 1138, le pape Innocent II, confirmant par une bulle la réunion faite par l'archevêque de Sens de l'église collégiale de Saint-Florentin au monastère de Saint-Germain, statue, qu'en raison de la diminution du nombre des chanoines, l'abbé devra, à mesure de leur mort, y établir des Bénédictins.

Ce qui prouve encore que l'abandon fait par le comte n'avait pas produit son effet, c'est que les vicomtes avaient continué à jouir comme bénéficiaires d'une partie des biens de l'abbaye ; car, ce n'est qu'en 1140 ou 1145 que le vicomte Eude, en présence du comte Thibault de Blois, abandonne à l'abbaye tout ce qu'il avait et possédait dans l'église, (c'est-à-dire des biens de l'église) de Saint-Florentin.

Quoiqu'il en soit, l'existence de deux églises aux XI^e et XII^e siècles se trouve constatée ; bien que sous le même voca-

ble et toutes deux soumises à l'abbaye de Saint-Germain, elles sont gouvernées chacune par un prieur, elles ont néanmoins des intérêts communs ; témoin la convention intervenue en 1142 entre les deux prieurs sous les auspices d'un délégué de l'abbaye, entre l'église de Saint-Florentin-du-Château et celle de Saint-Germain-le-Vieux, par suite de laquelle les dons faits par les malades pour leur sépulture dans cette dernière église devraient être partagés par égales portions entre les deux églises.

Un fait important à constater, c'est que les reliques de saint Florentin étaient conservées dans la chapelle du château où elles avaient été déposées au 1^{er} siècle, suivant la légende, par les comtesses Lémine et Godelaine, sœurs du châtelain de Saint-Florentin.

III.

Indépendamment de ces églises particulières, il devait exister une église paroissiale à l'usage des habitants. En effet, on ne peut admettre que dans une ville qui avait son importance au moyen-âge, on se soit contenté d'églises ou de chapelles qui n'appartenaient pas à la localité et dont l'entrée pouvait être refusée aux habitants.

En voyant l'église actuelle qui a été édifiée aux xvi^e et xvii^e siècles et laissée inachevée, on se demande ce qui existait avant cet édifice moderne. La réponse se trouve heureusement dans les chartes qui ont déterminé sa construction.

La première émane de Charles, régent du royaume durant la captivité du roi Jean à la date de 1356 ou 1357, dans laquelle on lit : « Que naguère l'église parochial (sic) de notre ville de

« *Saint-Florentin*, le prieuré de Dilo (1), l'Hostel-Dieu (2) « et la maladrerie de ladite ville qui étaient es forbourg « d'icelle ville, aient été ars (brûlés) et détruits, afin que « ennemis ne s'y pussent loger : et ainsi le capitaine de « notre chastel ait fait abatre et détruire l'église de Monsieur « *Saint-Florentin* qui était assise dedans la forteresse, devant « le dit chastel (3) et n'est à présent église ne chapelle où « l'on pust célébrer le service divin, etc. »

Il existait donc une église paroissiale ; et, chose singulière, elle était hors de la ville, tout aussi bien que l'Hostel-Dieu. Ayant égard aux motifs qui ont déterminé sa destruction, le Régent concède aux habitants un emplacement situé au lieu dit *sur le Tertre*, afin qu'ils puissent y faire élever une église. Cet emplacement est encore bien connu et son nom lui est resté.

La seconde charte émane du même prince devenu roi, à la date du 13 mai 1376 (20 ans après la première). On y rappelle la destruction de l'église paroissiale *fondée de Monsieur Saint-Martin*, et aussi de l'église de Monsieur Saint-Florentin, puis la concession faite de l'emplacement *sur le Tertre* ; il est

(1) Le prieuré dépendant de l'abbaye du même nom (Dei locus), situé au nord de la forêt d'Othe, était hors de la ville, au lieu appelé depuis et maintenant faubourg de *Dilo* ; il ne paraît pas que ce faubourg ait jamais été rétabli.

(2) Un acte judiciaire émané du Mayeur de la ville et communauté de Saint-Florentin, à la date du 8 mars 1597, constate « qu'antérieurement la Maison-Dieu et sa chapelle étaient *en dehors* de la ville « au-delà du pont, et que la chapelle avait été réédifiée au-dedans « du grand faubourg, par le moyen et à l'occasion des guerres ci-devant régnant en ce royaume. »

(3) On se rappelle que le château ou la forteresse était à côté de l'ancien monastère, devenu *prieuré*.

ajouté que cet emplacement n'a pas été trouvé convenable, en raison des caves, celliers et autres empêchements ; et qu'en conséquence, « d'abondant il a été octroyé aux bourgeois et habitants une *motte* vague appelée la *Motte de la Tour* ; qu'en vertu de ce don ils ont commencé à faire leur dite église en ladite *Motte*, et tant y ont jà fait que par la licence de l'archevêque de Sens qui ledit lieu a approuvé être convenable, le divin service y a été fait plusieurs fois et bien fait en chacun jour et sera continué doresnavant. »

La charte se termine ainsi : « avons donné et donnons par ces présentes ladite *Motte de la Tour*, et leur avons octroyé et octroyons qu'ou et au cas qu'en ladite *Motte* l'église soit commencée, ils la puissent parfinir entièrement sur toute icelle *Motte*, etc. »

C'est par cette seconde charte confirmative et extensive de la première que nous apprenons d'une manière positive que l'église détruite qui existait au faubourg était sous l'invocation de Saint-Martin (1). Elle était en effet au faubourg de ce nom ; tout l'indique. Le nom de Saint-Martin est resté à ce faubourg : la porte de la ville de ce côté était surmontée de la statue équestre de saint Martin. Enfin, le cimetière qui a existé en cet endroit jusqu'à la fin du xviii^e siècle, survivant à l'église, dont il avait été l'annexe, ne laisse aucun doute à cet égard. Il faut admettre qu'avant les guerres du xiv^e siècle le faubourg avait de l'importance ; détruit en même temps que l'église et pour le même motif, il ne fut pas rétabli, les capucins vinrent s'y établir au commencement du xvii^e siècle ;

(1) Nous possédons un testament du 21 mars 1272, par lequel le testateur requérait sa sépulture en l'église *Saint-Martin de Saint-Florentin*, laissant xx sols de rente pour son anniversaire.

quant aux habitations qu'on y voit aujourd'hui, elles sont toutes de construction récente.

Ces deux chartes qui, en nous apprenant la destruction de l'église paroissiale située hors des murs, nous révèlent sa préexistence, nous font connaître en même temps la ruine de l'église de Saint-Florentin-du-Château qui a subi le sort du château ; et il ne paraît pas que cette église ou chapelle ait été jamais rétablie. Il est à remarquer que ces mêmes chartes sont muettes sur l'église ou chapelle de Saint-Florentin-le-Vieux ou de l'abbaye, d'où la conséquence qu'elle ne partagea pas le sort de sa voisine ; seulement elle dut être dévastée. Il en fut de même de celle de la *Maladrerie* qui existe encore à l'état de grange ; il suffit de la considérer un instant pour reconnaître qu'elle date de l'époque de la fondation des maladreries ; et c'est en effet l'édifice le plus ancien du pays. Quant à l'église de Saint-Florentin-le-Vieux, mieux connue sous le nom du *Prieuré*, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, avant qu'elle ne fût convertie en habitation particulière, on reconnaissait parfaitement à sa porte en style roman, à sa fenêtre plein-cintre et à sa voûte en planchettes, qu'elle était de beaucoup antérieure au xiv^e siècle.

IV.

Le don fait par Charles V était loin de dédommager la ville du préjudice énorme résultant de la destruction de son église paroissiale. Edifier une église à cette époque n'était pas chose facile ; à peine terminait-on celles qui étaient commencées, partout les ressources manquaient ; ce fut donc pour les habitants une lourde charge, et il ne fallut rien moins qu'une impérieuse nécessité pour les décider à faire des sacrifices au-dessus de leurs moyens. On s'était donc mis à l'œuvre, et

grâce au zèle et aux pieux efforts de tous, une église s'était élevée sur la Motte de la Tour; on n'en saurait douter, puisque la charte de 1376 mentionne que *ce qui étoit fait* permettait d'y célébrer le service divin. Nous en avons d'ailleurs quelques preuves écrites.

D'abord, en 1416, Jean Duguet, par son testament, indique sa sépulture dans une chapelle de l'église paroissiale nouvellement édifiée (*de novo ædificata*), et il lègue à la chapelle Saint-Pierre nouvellement bâtie et fondée dans ladite église de Saint-Martin quatre arpents de terre au climat de Lames; ce testament fait en latin est reçu devant le doyen de Saint-Florentin prenant le titre de *curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Saint-Florentin*.

D'un autre côté, le 3 octobre 1421, l'abbé de Pontigny reconnaît par un acte formel que son couvent est tenu envers les habitants de célébrer chacun an à perpétuité une messe de *requiem* en l'église paroissiale pour raison de certaine place donnée à l'église de Pontigny, ladite place de quatre toises en carré tenant à la Motte de l'église paroissiale, par derrière la maison donnée à l'église de Pontigny par Thomas Biette.

Ainsi, la nouvelle église avait repris le titre patronal de l'ancienne, c'était l'église Saint-Martin dans la ville de Saint-Florentin. Mais qu'est devenu cet édifice? ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en existe pas la moindre trace; construit à la hâte et avec de mauvais matériaux, il n'aura pu être conservé; il a disparu pour faire place à un autre commencé un siècle et demi plus tard, dans des temps plus favorables. L'édifice remplacé, et qui périssait sans doute par vice de construction, aurait donc subsisté de 1375 à 1500 environ.

En effet, l'église actuelle porte sa date autant par son style

que par les chiffres qui y sont gravés de tous les côtés. Ici, on lit *mv* et *xx*; ailleurs 1549-1550. Mais, à quoi bon ces chiffres? l'architecture de la première partie de l'édifice (le chœur et le sanctuaire) porte le cachet de son époque, et rien n'appartient au *xv*^e siècle. Ce n'est plus, à proprement parler, de l'architecture gothique, et ce n'est pas encore de la renaissance; c'est encore l'ogive, mais elle s'évase et s'affaisse sur elle-même. La tradition gothique (pour parler comme M. Viollet-Leduc) prévaut, bien que corrompue et abâtardie, En effet, plus de ces faisceaux de colonnettes s'élançant hardiment jusqu'aux voûtes, plus de chapiteaux richement sculptés à feuillages ou à crosses; les piliers ou pieds-droits ont quelque chose de lourd, la place du chapiteau est occupée par un étroit bandeau artistement traité et dont la décoration varie à l'infini: Ce qui plait dans l'ensemble, c'est la régularité, mais le ton général est froid. La voûte du chœur était chargée de nervures très-saillantes, se croisant dans tous les sens avec de nombreux pendentifs aux principaux points d'intersection; la clé-pendante qui dominait le sanctuaire était remarquable en particulier. La disposition et l'ornementation de cette voûte accusaient la nouvelle école: le triforium était orné d'une balustrade à jour formée de colonnettes multiples, ce qui rompait d'une manière satisfaisante la monotonie de l'espace nu existant entre les archivoltes du rez-de-chaussée et les fenêtres de l'étage supérieur. Quant à ces fenêtres de très-grande dimension, elles étaient divisées par des meneaux longs et droits se terminant à la partie supérieure par des ronds ou cercles accolés ou superposés; les verrières contenaient des tableaux de bonne exécution, représentant les principaux traits de la passion et de la résurrection de notre seigneur Jésus-Christ;

elles avaient toutefois le défaut de laisser au bas de ces tableaux trop d'espace en verre blanc qui introduisait dans le chœur un jour trop abondant. Heureusement, cet effet était tempéré par les verrières du rez-de-chaussée, exécutées complètement en vitraux de couleur d'un riche travail : les meneaux de ces verrières sont en partie du style flamboyant et en partie du style rayonnant.

Tel était l'état du chœur, de ses collatéraux, ainsi que des chapelles latérales. Rien ne fut négligé pour l'ornementation ; mais là, plus d'hésitation ; le style de la renaissance en fait les frais ; c'est d'abord le retable du sanctuaire portant la date de 1550, à lui seul monument fort remarquable où sont sculptées et profondément affouillées les scènes de la passion, du crucifiement et de la résurrection (1) ; la charmante colonnade qui entoure le sanctuaire et se continue de chaque côté du chœur, et enfin, le jubé daté de 1600 et qui est un véritable chef-d'œuvre (2).

Comme on le voit, la date m^{ve} et xx inscrite dans la frise de l'angle qui relie la chapelle de Saint-Jean à l'abside, prouve que les travaux étaient en cours d'exécution au commencement du xvi^e siècle ; le chiffre de 1550, gravé sur le rétable et sur les colonnades prouvent que ces travaux n'ont été achevés que vers le milieu du même siècle. Enfin, le jubé a été élevé

(1) Les statues équestres de saint Martin et de saint Florentin, premier et deuxième patrons de l'Eglise, qui surmontent ce rétable, quoique d'une bonne exécution, y ont été fort mal à propos placées à une époque de beaucoup postérieure ; elles devront être nécessairement descendues et posées ailleurs.

(2) Ce jubé fut exécuté par Jean Bullon, tailleur de pierres à Tonnerre ; le prix convenu était de 1,100 livres tournois, sans compter le transport des matériaux.

en 1600 et 1604. Les stalles qui portent bien le cachet du xvi^e siècle n'ont pu être posées qu'après tous ces travaux. Cette première partie de l'église ne s'est donc trouvée achevée qu'au commencement du xvii^e siècle ; à elle seule, cette partie était considérable ; elle était remarquable par sa régularité, par son unité ; il y avait, , ce qui est assez rare dans des travaux qui se sont succédé pendant un siècle, parfaite harmonie entre toutes les parties de l'œuvre. Qu'on juge, d'après l'importance de ces travaux, des sacrifices que les habitants s'étaient imposés ! .

Ce qui porte à croire que ces premiers travaux n'ont été parachevés qu'au commencement du xvii^e siècle, c'est l'inscription en lettres dorées qui fut placée sur la tourelle de l'escalier du jubé ; cette inscription qui subsiste encore nous apprend que la consécration de l'église (ce qui ne peut guère s'entendre que de la partie achevée), a été faite solennellement le 17 septembre 1617, par Jean de Clèves, évêque de Bethléem (4), à la demande de Claude Leclerc, prêtre et notaire de la cour ecclésiastique de Sens (2). Cette fois ce

(1) Jean de Clèves était proche parent de Charles de Gonzague et de Clèves, alors vicomte et seigneur de Saint-Florentin, lequel assista sans doute à la cérémonie.

(2) Voici cette inscription : « Anno Domini millesimo sexcentesimo
« decimo septimo, dominicade, decimo septimo mosis septembris,
« ad supplicationem et diligentiam venerabilis et devotæ personæ
« magistri Claudii Leclerc, presbiteri, notarii in curia ecclesiastica
« Senonensis, illustrissimus et reverendissimus in Christo pater DD.
« Jacobus Clevensis, episcopus Bethleemitanus, ad Romanam eccle-
« siam nullo modo pertinens, necnon prior inclyti prioratus de
« Caritate, diligentia et permissione illustrissimi et reverendissimi
« DD. Jacobi Cardinalis Perronnii, archiepiscopi Senonensis, seu
« ejus Domini vicarii generalis hanc ecclesiam Deo Optimo, Maximo,

n'est plus l'église de Saint-Martin de Saint-Florentin (Sancti-Martini de Sancto-Florentino); il n'est plus question que du vocable de Saint-Florentin.

En rendant compte de cette série de travaux, une réflexion se présente à notre esprit et nous devons la communiquer à nos lecteurs. Tandis que vers le milieu du xvi^e siècle, on élevait à grands frais l'église de Saint-Florentin, les églises d'Auxerre étaient dévastées par les calvinistes, connus sous le nom de Huguenots, qui renversaient les autels, brisaient les verrières, mutilaient les statues, profanaient les saintes reliques et brûlaient tout ce qui servait au culte. L'abbaye de Pontigny, située seulement à deux lieues de Saint-Florentin, ne fut pas à l'abri de leurs brigandages; ils allèrent jusqu'à mettre le feu à l'église; « heureusement, dit l'abbé Lebeuf, les religieux avaient pris la précaution de réfugier de bonne heure leurs reliquaires dans la ville de Saint-Florentin et de les confier à François Duguet, magistrat. »

L'hérésie n'avait point d'adeptes dans notre ville, plus heureuse en cela que celle d'Auxerre; et la foi des habitants plus encore que leurs murailles les préserva de l'invasion des nouveaux vandales et leur permit de continuer leur pieuse entreprise.

V.

Ce qui était fait ne pouvait suffire; il fallait continuer l'édifice. Or, le plan comportait un vaste transept et une nef avec collatéraux et chapelles; enfin, un portail avec façade. On avait bien tout le terrain nécessaire pour ce développe-

« *Beatæ et Gloriosæ virgini Mariæ, Divo Florentino insigni martyri
et omnibus sanctis, solenniter consecravit et dedicavit.* »

ment et pour la construction d'un clocher, et aussi d'un escalier monumental nécessaire pour arriver du sol de la ville au niveau de celui de la Motte.

Il faut en convenir, pour une petite ville de 2,500 âmes au plus, ville sans ressources (1), l'entreprise était vraiment téméraire, et il devait arriver ce qui advint à cette époque à bien d'autres églises, le monument devait rester inachevé; ce n'est pas à dire pour cela que les habitants ne firent pas de nouveaux et très-grands efforts; loin delà; nous allons en rendre compte; mais, soit lassitude, soit impossibilité, force fut de s'arrêter.

Le transept est tracé; ses piliers sont élevés à la hauteur convenable: une voûte semblable à celle du chœur doit couvrir cette partie de l'édifice; mais, avant il faut élever les deux portails septentrional et méridional.

En 1609, on commence le premier, c'est-à-dire qu'on pose les premières pierres, puis on en reste là; et, si on s'en rapporte à une mention gravée à ce portail (*ceptum* 1614), on ne reprend les travaux que deux ans après, la date de 1611 est sur le côté droit, et au côté gauche on lit: *Juin* 1613; enfin, la croix que l'on voit sur le pignon n'est posée que le 30 octobre 1632, ce qui ferait présumer que ce portail n'aurait été terminé qu'à cette époque, chose qu'il répugne pourtant d'admettre. Au surplus, ce portail qui se compose de trois étages est d'une fort bonne exécution; l'ordre ionique forme

(1) En 1780, le budget municipal constatait un actif de 1287 fr. et le passif ou les charges s'élevaient à 1262 fr. et encore, parmi les charges, on ne voit rien pour l'entretien de l'église. Certes la ville n'était pas riche dans le siècle précédent! Quant aux ressources de la fabrique de l'église, elles devaient être bien restreintes.

le second ; l'ordre corinthien décore les deux autres ; cette fois le divorce avec le style gothique est complet.

Il en est de même du portail méridional bâti par Nicolas Convert. On y remarque la date de 1657 en chiffres de l'époque.

Vers le même temps, on travaillait, mais bien lentement, à la construction de la nef, les deux premières travées à partir du transept s'élevaient avec leurs collatéraux et les chapelles ; ce n'était guères que la moitié du plan ; tout au plus fit-on les fondations du surplus ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne sortirent pas de terre. Tout-à-coup on renonça à pousser plus loin l'entreprise et on se préoccupa d'une seule chose : de clore ce qui était à peu près fait. A défaut de contreforts à l'ouest on ne put voûter le transept. La voûte fut remplacée par un plancher de la plus grossière exécution (1) ; quant à la nef, comme elle se trouvait sans développement, on la couvrit par une voûte aussi basse que celle des collatéraux. Enfin, à défaut de portail occidental, on ferma la demi-nef par un simple mur en matériaux grossiers, dans lequel on enchâssa tant bien que mal un petit portail ogival avec linteau provenant de la ruine d'une église du XI^e ou du XII^e siècle (peut-être de l'église Saint-Martin) ; puis, on couvrit le tout à la hâte avec aussi peu de soin et de goût que s'il se fût agi d'une mauvaise grange. A l'extérieur, le terrain resta sans escalier, avec une pente abrupte revêtue de pierres informes qui, jusqu'à nos jours, ont rendu difficile et dangereux l'accès de l'église de ce côté (2).

(1) C'était en 1640, tellement que six charpentiers qui avaient entrepris la charpente, tombèrent du haut de l'édifice et furent tués. (*Note contemporaine*).

(2) Heureusement, le mauvais pavé va disparaître et la pente va être adoucie ; par suite l'accès va devenir plus praticable.

On pouvait être alors vers le milieu du xvii^e siècle. En effet, le chiffre 1637 est tracé sur l'arc doubleau qui soutient le plancher du transept du côté de la nef, et aux deux pieds-droits sur lesquels porte cet arc sont inscrites les dates de 1616 sur l'un, et de 1625 sur l'autre ; enfin les verrières des chapelles qui sont aujourd'hui dans le plus complet désordre portent les chiffres de 1683 et 1688. Toutes ces dates ne prouvent que trop avec quelle lenteur les travaux marchaient. En résumé, si l'on avait trop fait pour le chœur, on ne fit pas assez pour la nef ; de là un désolant disparate et un contraste choquant.

Un fait qu'on ne peut passer sous silence contribua peut-être plus qu'on ne pense à inspirer du découragement. Tout-à-coup la solidité de la voûte du chœur avait causé de sérieuses inquiétudes. Plusieurs pieds-droits avaient perdu leur aplomb et cédaient à la poussée de la voûte ; les fondations étaient-elles mauvaises, ou bien le mal provenait-il de ce que les travaux avaient été conduits trop lentement et sans ensemble ? Toujours est-il qu'après tant de dépenses pour la construction et la décoration de cette belle partie de l'édifice, on était menacé d'un très-grand malheur, en n'était plus en sûreté dans l'église ; une note contemporaine nous apprend que le 12 janvier 1612, à l'office de vêpres, un prêtre fut atteint d'une grosse pierre qui se détacha de la voûte du chœur ; elle lui rompit un bras et une cuisse, et quelques jours après il expira.

L'inquiétude sérieuse doit dater de cette époque ou à peu près, car on ne peut admettre qu'on eut été assez inconséquent pour bâtir le jubé en 1600 ; si on avait eu à redouter la ruine de la voûte qui aurait infailliblement entraîné la mutilation du jubé ainsi que du retable du sanctuaire.

L'état de la voûte exerça donc nécessairement une influence

fâcheuse sur les travaux du transept et de la nef; car il fallait avant tout pourvoir à la conservation de la partie pour laquelle il semblait qu'on n'avait rien épargné; et, pour le dire en passant, la nef elle-même ne devait pas tarder à périr, la poussée des voûtes n'étant pas comprimée par une façade solide, plusieurs piliers perdirent leur aplomb et s'inclinèrent du côté de l'ouest. Ce fait ne s'est révélé que postérieurement, et il ne paraît pas qu'on s'en soit jamais préoccupé sérieusement.

Pour rassurer les paroissiens, on eut recours à un palliatif, on arrêta le déversement des murs et des pieds-droits du chœur menacés, au moyen d'énormes tirants en fer qui reliaient horizontalement le sommet des deux murs latéraux au-dessus de la voûte. On passa sous les lourdes nervures de cette même voûte plus de cinquante liens en fer que l'on accrocha aux charpentes du comble; en sorte que la charge de la voûte était en partie supportée par cette charpente; et les murs latéraux se trouvaient soulagés d'autant. Cela fait, le mal ne fit pas de progrès, toute inquiétude cessa; et c'est en cet état qu'après plus de deux siècles l'édifice avec sa voûte déformée et toujours menaçante est arrivé jusqu'à nous.

On est forcé d'avouer qu'un palliatif dont l'efficacité se révèle par une durée deux fois séculaire, commande le silence à ceux qui seraient tentés de le critiquer au point de vue de l'art. Ajoutons que serait bien hardi celui qui prétendrait que, de nos jours, le moment était arrivé où, malgré ce palliatif, la ruine du monument était imminente.

VI.

La génération du XIX^e siècle fréquentait donc en toute sécurité l'église dans son état d'imperfection, il ne venait à la

pensée de qui que ce soit de porter sur la voûte des regards inquiets ; peu de personnes connaissaient les armatures en fer existant au-dessus, et quant à ceux qui les avaient remarquées, ils n'avaient fait à leur sujet aucune réflexion. Bien plus, après 1830, on s'avisa de considérer comme mal séante la teinte rembrunie que plusieurs siècles avaient imprimée à la pierre. Par malheur, le vent était encore au badigeon ; la mode pouvait s'en passer ; on se bâta donc de revêtir tout l'intérieur d'une chemise de couleur jaune-clair et les voûtes furent ornées d'une teinte blanche. On ne put faire cette déplorable restauration sans voir de près la grande voûte ; on boucha avec du plâtre les fentes qu'on remarqua, mais on eut garde de concevoir la moindre inquiétude. Pour le dire en passant, lors de ce badigeonnage on ne fit grâce, ni au rétable, ni au jubé, ni aux délicates sculptures qui font l'ornement de l'église ; seulement, on crut les traiter plus favorablement en leur imprimant une peinture à l'huile, ce qui est cent fois pire que le badigeon ; car grâce à Dieu, on peut faire disparaître celui-ci, tandis que rien ne peut faire disparaître la peinture qui a pénétré dans les pores de la pierre ; nous en savons aujourd'hui quelque chose.

Il ne serait venu à la pensée de personne de blâmer ce nouveau genre de décoration. Tous, maire, pasteur et marguilliers, se préoccupant peu de la question de solidité, se complaisaient dans ce qu'ils appelaient la propreté de leur église, lorsque la visite d'un célèbre architecte vint malencontreusement troubler leur quiétude.

C'était à l'époque où de grands travaux d'intelligente et bien urgente restauration étaient exécutés dans l'église abbatiale de Vézelay, si précieuse au point de vue de l'art, ainsi que des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

M. Violet-Leduc, architecte du monument, à son retour de Vézelay, venait de faire une visite à l'église abbatiale de Pontigny ; il s'arrêta à Saint-Florentin, et, profitant de quelques instants de loisir, il monta à l'église. On s'empressa de lui en faire les honneurs ; mais, quelle fut la surprise du cicérone, lorsque le célèbre architecte, après avoir admiré ce que le chœur et l'abside ont de bien, et par-dessus tout les belles verrières du rez-de-chaussée, signala avec le sentiment de la plus vive inquiétude le déversement des murs latéraux du chœur, ainsi que l'état menaçant de la voûte, exprimant les craintes fondées que cette situation lui inspirait. Selon lui, la voûte pouvait s'écrouler d'un moment à l'autre. Il n'en fallut pas davantage pour troubler la sécurité dans laquelle on vivait ; l'autorité municipale comprit qu'elle avait des devoirs à remplir et qu'une lourde responsabilité allait peser sur elle. Interdire l'entrée de l'église, on n'osait prendre cette détermination extrême ; on chercha à se rassurer, ou du moins on voulut se faire éclairer ; divers architectes furent consultés ; ils partagèrent les craintes de M. Violet-Leduc. En dernier lieu, l'architecte du département, M. Boivin, fut appelé. A l'aide d'instruments de précision, il constata des hors-d'aplomb de deux à quatre centimètres par mètre de hauteur, « et ce résultat, dit-il dans son rapport, n'avait pas besoin
« de commentaire pour prouver tout le danger qu'il y avait à
« continuer de fréquenter l'église dans la situation périlleuse
« où elle se trouvait. Trop d'exemples de ce genre, ajoutait-il,
« prouvent surabondamment que la sécurité qui règne par
« l'usage pourrait amener ici une catastrophe qu'on doit
« toujours chercher à éviter. »

Depuis plusieurs années, on hésitait sur le parti à prendre ; mais, en présence des conclusions de ce rapport, l'hésitation

n'était plus permise. Aussi, Monseigneur l'archevêque de Sens (1) prit-il sur lui, au mois de septembre 1847, d'interdire le chœur et les collatéraux, ne laissant pour l'exercice du culte que le transept et la nef. Cette interdiction équivalait, vis-à-vis de l'autorité locale, à une mise en demeure qui ne permettait plus d'ajourner.

M. le Maire (2) l'avait parfaitement compris ; mais il était arrêté par le chiffre de la dépense. D'après le devis, 60,000 fr. ne pouvaient suffire pour remédier au mal ; puis, il fallait doubler cette somme si on voulait voûter le transept et consolider la nef, où trouver 120,000 fr. ! On en était encore à réfléchir sur le chapitre des voies et moyens, lorsque survint la révolution de 1848 qui fit un peu oublier l'église, sans pour cela faire oublier les dangers de la situation. Quelques années s'écoulèrent ainsi, et quand les esprits furent plus calmes, les pensées se tournèrent du côté de la pauvre église. On allait encore se briser fatalement contre l'énormité du chiffre du devis, lorsque le respectable curé-doyen, brûlant de zèle pour la maison du Seigneur, prit une hardie et généreuse initiative. Il éleva la voix pour proposer aux paroissiens de manifester leur vœu par des souscriptions volontaires ; il fut écouté. Seul, il présenta partout une liste de souscription et en peu de temps il obtint un chiffre bien éloquent : 45,000 fr. réalisables en cinq années par cinquième !

Le prélat avait parlé, le pasteur avait agi ; les fidèles ne s'étaient montrés ni sourds, ni indifférents ; on n'aurait pas mieux réussi au moyen-âge ! Cette initiative, ce pieux empressement en plein XIX^e siècle étaient d'un bon augure. La

(1) Monseigneur de Coëssac.

(2) M. Guillolet, de regrettable mémoire.

voix entraînant d'une population (*vox populi!*) perça les murs de l'hôtel municipal; bientôt l'administration de la ville, pleinement rassurée par cette initiative inespérée, s'y associa avec empressement; et par un vote large et unanime, elle compléta la somme nécessaire pour la première et la plus intéressante partie des travaux.

Passons sous silence les retards beaucoup trop longs apportés à leur exécution; ils procédèrent de causes étrangères aux pays et à ses administrateurs.

VII.

Grande fut la joie, lorsqu'au printemps de 1857, on apprit qu'enfin les travaux allaient commencer.

Bientôt, à l'exception de la nef qui est réservée pour l'exercice du culte, tout le surplus de l'édifice est envahi par une colonie d'ouvriers; de grandes précautions sont prises pour la conservation du rétable, du jubé et de tous les objets d'art. Les verrières sont démontées et déposées en lieu sûr, un échafaudage considérable s'élève rapidement et permet d'atteindre intérieurement et extérieurement les parties les plus élevées; on commence par démolir la voûte du chœur; on démolit et on rétablit à plomb les pieds-droits et les parties de murailles déversées, ainsi que la plupart des contreforts extérieurs; le toit reste comme suspendu dans l'espace et reçoit cependant d'importantes réparations; puis, quand l'aplomb et la verticalité règnent partout, on rétablit la voûte; mais ce n'est plus celle du xv^e siècle; plus de nervures lourdes et suivant mille directions, ce sont des arcs doubleaux simplifiés et de légers arcs ogives dont les intervalles sont voutés en briques courantes, liées en ciment romain revêtu de plâtre. Ainsi, d'une part les points de résistance sont meilleurs, et de l'autre on a

moins à redouter de la poussée de la voûte qui est légère, sans cesser d'être solide. Comme souvenir de l'ancienne, on replace, à la partie qui domine le sanctuaire seulement la clépendante du *xvii*^e siècle ; les voûtes basses des collatéraux et des chapelles sont également rétablies dans de bonnes conditions ; les meneaux de la plupart des baies sont refaits à neuf, enfin, cette partie de l'édifice est restaurée et consolidée dans tous ses détails.

En moins d'une année, ces importants travaux sont achevés ; mais on reconnaît la nécessité de donner à l'intérieur du monument un aspect uniforme ; il n'est pas possible, en effet, de laisser ensemble les parties neuves, partant blanches, et le surplus qui est jaune. On décide donc que le ravalement général et complet aura lieu. Heureuse détermination qui aura pour conséquence la disparition de l'ignoble badigeon qui comptait à peine vingt-cinq années. Cette opération produisit les meilleurs effets ; à mesure qu'elle se poursuivait, il semblait que le monument du *xvi*^e siècle se rajeunissait, et quand la main d'habiles ouvriers, dirigés par le *maître de l'œuvre*, fit disparaître l'empâtement qui cachait les fines sculptures des bandeaux variés, tenant lieu de chapiteaux aux pieds-droits, ce fut pour tous une grande joie ; un regret resta cependant, à cause de l'impossibilité de faire revivre dans leur état primitif les ornements si malheureusement peints à l'huile.

A cela près, les verrières étant replacées, on put croire que le chœur et ses annexes venaient, non pas d'être réparés et consolidés, mais plutôt d'être nouvellement construits dans leur entier. C'était un édifice tout neuf et surtout un édifice solide, capable de braver les siècles ; il avait fallu plus d'un demi-siècle pour l'élever, une seule année avait suffi pour le rajeunir.

La dépense avait dépassé le chiffre de 400,000 fr., et elle était à peu de chose près couverte.

VIII.

En portant les yeux sur cette belle restauration, le sentiment éprouvé était celui de l'admiration et d'une vive satisfaction ; mais, en dirigeant ses regards au-dessus du transept et du côté de la nef, quel désenchantement ! Un hideux et grossier plancher faisant suite à la voûte neuve du chœur et une nef jaunie et malpropre ; enfin, à l'extérieur, un mur tenant lieu de façade et dépourvu de solidité, sans parler de toits en mauvais état et laissant un trop libre passage aux eaux pluviales.

A cette vue, on se demandait si les choses resteraient en cet état. Chacun de dire en gémissant que les ressources sont épuisées, que l'impôt est engagé pour longtemps et qu'avant bien des années il ne sera pas possible de faire autre chose que des travaux préservatifs.

Mais, que ne peut la voix puissante du zélé pasteur ! Il a compris qu'un ajournement équivaldrait à un abandon complet ; il ne peut souffrir qu'un découragement semblable à celui qui a fait délaissier l'œuvre au xvii^e siècle, produise les mêmes effets et de plus désastreux encore ; sans s'arrêter à aucune considération, il n'hésite pas à proposer une nouvelle souscription, et le voilà frappant à toutes les portes et sollicitant de ses paroissiens, non pas de faibles et insuffisantes cotisations, mais bien de larges offrandes. O prodige ! En peu de jours, les paroissiens lui répondent par un chiffre qui excède 36,000 fr. ! Et l'administration municipale, suivant une seconde fois cette entraînante impulsion, vote un subside d'abord insuffisant, mais qu'un peu plus tard elle met en har-

monie avec les exigences du devis de l'architecte, après que M. le doyen, dont le zèle est infatigable, a apporté lui-même, par une souscription supplémentaire, un nouveau contingent de 8 à 9,000 francs.

A ces sommes viendront se joindre les secours que le gouvernement ne refuse jamais aux villes qui s'imposent des sacrifices pour la conservation de leurs édifices religieux, secours déjà annoncés et dont il est permis d'espérer l'augmentation si l'autorité municipale, comme on n'en saurait douter, plaide chaudement la cause si intéressante qui est placée sous son patronage et confiée à son zèle.

Maintenant réjouissons-nous ; plus de difficultés, les fonds sont assurés, l'autorité préfectorale qui s'est toujours montrée favorable, a autorisé les travaux ; l'architecte (1) est à l'œuvre, l'habileté et la remarquable activité dont il a fait preuve pour la première partie des travaux nous garantit la bonne et prompte exécution de la seconde partie. Avant un an, le transept sera couronné par une voûte qu'il attend depuis deux cents ans ; elle sera semblable à celle du chœur, celle de la nef sera surélevée, les piliers qui s'inclinent vers l'ouest seront rétablis ; une façade en pierre de taille remplacera le mauvais mur de clôture au même aspect ; les toits seront entièrement refaits et on terminera par le ravalement intérieur qui donnera à l'édifice entier un air de jeunesse.

Après ces travaux, l'extérieur laissera sans doute encore beaucoup à désirer, son aspect néanmoins se trouvera notablement amélioré ; l'œil ne sera plus attristé par une apparence de masure et de ruines ; mais à l'intérieur, et c'est là l'essentiel, l'effet sera complètement satisfaisant, la nef, avec

(1) M. Piéplu, architecte du département, successeur de M. Boivin.

ses collatéraux et ses chapelles, présentera un vaste développement et servira d'introduction au spacieux transept qui suppléera à l'incomplet de la nef; enfin le tout se reliera parfaitement au chœur et à ses annexes, qui seront toujours la partie la plus monumentale et la plus ornée de l'édifice.

En un mot, la ville de Saint-Florentin possédera une église vaste, régulière, solide et digne de fixer l'attention des archéologues; cette église sera encore une fois l'œuvre des habitants qui ont eu le mérite de comprendre leur époque, si différente de celle qui l'a précédée. En effet, au xviii^e siècle, on ne faisait rien pour les édifices religieux; ils périssaient sous les yeux de ceux qui les administraient et, pour comble de malheur, vers la fin du même siècle, des hommes se sont rencontrés, à la fois impies et vandales qui, non contents de les profaner, les mutilaient indignement, lorsqu'ils ne les renversaient pas de fond en comble (1). A la vérité, le xix^e siècle vint ouvrir une ère nouvelle; la religion ramena les populations au pied du sanctuaire; mais tandis qu'on paraît l'autel, on laissait trop souvent périr l'édifice, ou on lui faisait subir des restaurations bien déplorables au point de vue de l'art et du goût. Une église que l'on qualifiait de *gothique*, était un édifice peu digne d'intérêt et qu'on réparait seulement pour l'empêcher de tomber en ruines.

Heureusement un tel état de choses ne devait pas durer; lorsqu'après de trop longues guerres et des combats de géants, la paix fut enfin rendue à la France, les forces vives du pays se dirigèrent dans la voie du progrès et on vit les arts reflou-

(1) La ville d'Auxerre a perdu dans cette tempête les églises de Notre-Dame-la-d'Hors, Saint-Regnobert, Saint-Pélerin, Saint-Loup, Saint-Mamert, Saint-Amatre, Saint-Gervais, Saint-Martin et plusieurs chapelles.

rir ; l'architecture, qui depuis longtemps faisait fausse route, comprit mieux sa mission, et l'attention se porta d'une manière toute particulière sur l'état des monuments religieux. Il était bien temps ; car encore un demi siècle d'abandon ou d'inertie, combien d'entre eux auraient péri ! Une nouvelle école se forma, qui s'inspira des principes et du génie des constructeurs de ces admirables monuments, et de toutes parts, sous la protection et avec l'aide du gouvernement, commençaient de nombreuses restaurations ; c'est ainsi qu'on a vu toutes les églises de la capitale consolidées, reprendre leur éclat primitif. Une église remarquable entre toutes, que notre département est fier de posséder, l'abbatiale de Vézelay, était menacée d'une ruine complète ; des sommes considérables ont été consacrées à son rétablissement, et ce monument des ^{xii}xii^e et ^{xiii}xiii^e siècles a retrouvé sa solidité et repris l'éclat dont il brillait au temps des riches et puissants abbés qui le firent élever. Parlerons-nous des travaux exécutés à l'église métropolitaine de Sens et aux cryptes de l'église cathédrale d'Auxerre ainsi que de la restauration du remarquable édifice gothique connu à Sens sous le nom de *bâtiment synodal*, restauration qui équivaut à une reconstruction. A la vérité, tous ces grands travaux sont exécutés aux frais de l'Etat qui peut seul subvenir aux dépenses qu'ils occasionnent ; mais ces exemples ont trouvé des imitateurs. Si nous descendons à des églises de moindre importance, aux églises de paroisse, ne voyons-nous pas que des efforts inouis sont faits pour les rétablir ; on peut citer à Auxerre celles de Saint-Eusèbe et de Saint-Pierre. Sauf quelques secours obtenus de la ville et du département, ces restaurations sont l'œuvre des habitants qui ont répondu à l'appel de leurs pasteurs, auxquels tout le mérite de l'initiative appartient.

Revenons à notre église, et dussions-nous blesser la modestie du respectable doyen qui y préside, notre cœur nous porte à proclamer ce que d'ailleurs chacun sait, que sans lui elle aurait péri. L'événement a prouvé que les habitants désiraient sa conservation; mais, à défaut de centre, à quoi eussent abouti ces bonnes dispositions? Elles ont produit des merveilles, lorsque le pasteur a élevé sa voix puissante pour leur dire: « Je me mets à la tête de l'œuvre; cette œuvre est sainte entre toutes, venez à moi, vous serez tous les bien-fauteurs de l'église, et Dieu vous rendra en bénédictions et en grâces les offrandes que vous aurez faites pour son saint temple. »

SALOMON,

Membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne et de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

APPENDICE.

Vers l'an 1038.

*Donation du Prieuré de Saint-Florentin à l'abbaye
Saint-Germain d'Auxerre.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

Theobaldus Dei gratia comes, magni comitis Palatini Odonis filius..... pro remedio animæ patris mei Odonis, seu cæterorum parentum, a quorum prosapia originem duxi, trado et dono Deo, et sancto Germano, et ejus monasterio Autissiodorensi, et abbati ipsius loci qui nunc est nomine Odoni, et omnibus successoribus, et fratribus monachis qui nocte et die inibi noscuntur et videntur famulari quandam capellam in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ, et sanc-

torum martyrum Christi Florentini et Hilarii nomine dicatam, in qua et ipsorum domini nostri testium veneranter ossa servantur, quæ est sita est in castello ejusdem Sancti-Florentini de nomine dicto, cum monasterio quod dicitur Sancti-Florentini Vetuli, in quo quondam fuit caput abbatiae, ut fertur, cum omnibus quæ ad eum ad præsens juste pertinere videntur.... etc.

Ut vero hoc scriptum stabili firmitate, permaneat per manum propriam, et per manum fratris mei, et matris, et utriusque uxorum manibus, et fidelium nostrorum præscripta sunt quorum nominis manibus firmatum stabilior sit veriorque.

(Extrait du Cartulaire de l'Yonne, tome 1^{er}, page 173).

Accord entre les deux Églises de Saint-Florentin.

An 1142.

In nomine sanctæ et individuae Trinitatis.

Præsentium utilitati, futurorum memoriæ consulentes, litterarum testimonio confirmare decrevimus pactum quod inter ecclesiam Sancti-Florentini-de-Castello et ecclesiam Sancti-Florentini-Veteris, super donationibus defunctorum apud eandem ecclesiam sepulcorum de quibus controversia habebatur, statutum est. Inter utramque ecclesiam convenit et communi ambarum sancitum est voluntate, ut quicquid ab infirmis pro sepultura ecclesie Sancti-Florentini-Veteris datum fuerit, utrique commune habeatur et æquis inter utramque partibus dividatur. Quod si aliquis, sive vir, sive femina, intestatus vel de propria salute minus sollicitus obierit, donatio quæ prima pro eo facta fuerit a quocumque vel a quacunque facta fuerit utrique ecclesie sit communis.

Hujus pacti testes sunt Willermus, abbas Sancti-Martini Trecensis, Walterius Calvus; Carmas, monachi Pontiniaci; Johannes, prior Sancti-Florentini; Adalardus, prior Sancti-Florëntini-Veteris; Ansellus magister et Philippus, præpositus Sancti-Germani.

Acta apud Fontanas, anno Verbi incarnati M^o C^o XL^o II^o; regnante Ludovico rege Francorum et duce Aquitanorum; Henrico, archiepiscopo Senonensi.

(Extrait du Cartulaire de l'Yonne, tome 1^{er}, page-357).

An 1356 ou 1357.

Charte constatant la destruction de l'église parossiale, et portant donation d'un emplacement pour en bâtir une autre.

Charles, fils du roy de France, régent le royaume, duc de Normandie et dauphin de Vienne, savoir faisons à tous présents et à venir que comme naguère l'église parochiale de notre ville de Saint-Florentin en Champagne, le prieuré de Dilo, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de ladite ville qui étoient ez forbours d'icelle ville aient été ars et destruits, afin que nos ennemis ne s'y pussent logier ni tenir, et que par iceux notre dite ville et notre chastel d'icelle ne fussent perdus et pris par nosdits ennemis et aussi le capitaine de notredit chastel ait fait abattre et détruire l'église de Monsieur Saint-Florentin qui était assise dedans la forteresse de ladite ville devant ledit chatel, pour ce que elle étoit moult préjudiciable à icelui chastel, et n'est à présent église ne chapelle en ladite ville où l'on put célébrer et faire le service divin, nous lui voulussions donner, octroyer et amortir à toujours une maison ainsi comme elle se comporte avec la place dedans ladite maison, que notredit seigneur et nous avons en ladite ville de notre propre domaine au lieu que l'on dit *sur le tertre*, tenant à la voie commune d'une part... Lesquelles maison et place notre dame et ayeule la Royne Jehanne de Bourgogne, que Dieu absolle avoit au tems qu'elle tenoit la chastellenie de Saint-Florentin.... Nous, considérant les choses dessus dites, et désirant l'accroissement du divin service, auxdits habitants avons donné et octroyé, donnons et octroyons au cas dessus dit à toujours, perpétuellement pour eux et leurs successeurs par la teneur de ces lettres, de grâce espécial, de certaine science et du pouvoir et autorité royaux dont nous usons à présent, la maison et place dessus dite, et voulons que de ces maison et place ils puissent faire et édifier en l'honneur de Dieu notre créateur et de la benoite vierge madame Sainte Marie sa mère, telle église ou chapelle comme bon leur semblera, et icelle faire bénir et dédier pour y faire et célébrer perpétuellement le service divin et administrer auxdits habitants les sacrements de sainte église..... Si donnons en mandement au baillif et receveur de Troyes et autres officiers et justiciers de notredit

seigneur, sauf en autres choses le droit de notre seigneur et le nôtre en toutes, etc.

An 1365.

*Charte de donatton de l'emplacement appelé la Motte de la Tour,
en remplacement de celui du Tertre.*

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir ;

De la prière de nos bien amez les bourgeois et habitants de notre ville de Saint-Florentin avoir été humblement exposé que comme pour considération de ce que l'église parochial de notredite ville, fondée de Monsieur Saint-Martin, le prieuré de Dilo, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de ladite ville, qui étoient hors de la forteresse d'icelle ville, avaient été ars et détruites par l'occasion de nos guerres et aussi l'église de Monsieur Saint-Florentin pour ce qu'elle était préjudiciable et put avoir porté dommage à notre chastel, et par ainsi n'étoit demeuré en ladite ville église, ni chapelle où l'on put faire le divin service, nous eussions piéça donné à nosdits bourgeois et habitants une maison et place au lieu que l'on dit *sur le Tertre*, pour y faire et édifier une église; et depuis, parceque ledit lieu n'étoit pas convenable pour y faire édifier église pour les caves, celliers et autres empêchements qui y étoient, nous d'abondant eussions donné et octroyé aux bourgeois et habitants une Motte vague étant dans notredite ville, appelée la *Motte de la Tour*, pour faire et édifier en icelle leur dite église, et que ladite maison et place fussent pour la demourance du curé de ladite ville, lesquels bourgeois et habitants jouissent de notredit don, grâce et octroy et ont fait en commencer et faire leur dite église en ladite *Motte* de bonne maçonnerie et convenable, et tant y ont ja fait que, par la licence de notre amé et féal conseiller feu père en Dieu, naguère archevêque de Sens, qui ledit lieu a approuvé être convenable, le divin service y a été fait plusieurs fols et se fait en chacun jour, continue dorénavant au plaisir de Dieu et le sacrement de Sainte Eglise quotidiennement célébré, et ont été lesdites maisons et place baillées au curé pour sa demourance; néanmoins nos commissaires sur le fait des nouveaux acquets en notre baillage de Troyes veulent contraindre et contra-

gnent de fait lesdits bourgeois et habitants à mettre hors de leurs mains lesdites maison et place pour ce que ils n'y ont édifié ladite église, et que des lettres de notre dit octroy ne leur appert en aucune manière, lesquelles lettres furent perdues et arsées en la prise de notre ville, qui fut arse et détruite par nos ennemis ; laquelle chose fut en leur grand dommage et préjudice et en diminution dudit divin service, se de notre grâce ne leur étoit sur ce pourvu... Nous, en considération aux choses dessus dites, voulant favorablement et gracieusement pourvoir en cette partie auxdits bourgeois et habitants, pour contemplation du divin service, à iceux bourgeois et habitants avons donné et donnons par ces présentes, de notre certaine science, grâce spéciale, plénière puissance et autorité royale ladite *Motte de la Tour* et leur avons octroyé et octroyons que, au cas que en ladite Motte ladite église soit commencée, qu'ils la puissent finir et accomplir sur toute icelle, et à ce qu'ils puissent jouir et user perpétuellement et paisiblement desdites maison et place, pour la demourance du curé de ladite ville, nonobstant, etc.

Sy donnons en mandement à que iceux bourgeois et habitants et leurs successeurs fassent, souffrent, laissent jouir et user paisiblement à toujours de notre dite grâce et octroy desdites maison, place et Motte par les manières que dessus est dit, etc,

Ce fut fait et donné en notre Hôtel de Saint-Paul à Paris, l'an de grâce mil trois cent soixante-seize et de notre règne le treizième ou mois de may.

XIX^e siècle.

Actes administratifs relatifs à la restauration de l'Eglise paroissiale, bâtie aux XVI^e et XVII^e siècles.

4 janvier 1846, le bureau des marguilliers signale l'état de ruine de deux piliers et contreforts, côté du midi, et fait observer que leur chute entraînerait une partie de l'édifice.

Il signale en outre le mauvais état de la toiture et la nécessité de réparations fort considérables et nécessairement dispendieuses : et, attendu l'insuffisance du budget de la fabrique, le conseil réuni demande que la ville y pourvoie conformément aux articles 94, 95 et 98 du décret de 1809.

Expédition de la déclaration est adressée à M. le Préfet.

2 avril 1846, renvoi de cette expédition par M. le Préfet à M. le Maire de Saint-Florentin, avec invitation de faire constater le besoin de réparations par un homme de l'art, chargé de rédiger un projet des travaux nécessaires.

M. le Maire (M. Guillois) s'adresse à M. Boivin, architecte du département.

1^{er} juillet 1846, visite de M. Boivin.

Il manifeste les craintes que lui inspirait l'état généralement mauvais de toutes les parties de l'édifice, et spécialement l'état menaçant de la voûte du chœur.

Le 14 juillet, il rédige un rapport qu'il adresse à M. le Maire.

« J'ai reconnu, dit-il dans ce rapport, que tous les points d'appui principaux du chœur étaient plus ou moins déversés en dehors, par suite de l'effet de la poussée des voûtes. Ce fait, qui frappe les yeux, donne depuis 2 jusqu'à 4 centimètres par mètre de hauteur de hors-d'aplomb. Ce résultat n'a pas besoin de commentaire pour prouver le danger qu'il y a à fréquenter l'église dans la situation périlleuse où elle se trouve ; trop d'exemples de ce genre prouvent surabondamment que la sécurité qui règne ordinairement par l'usage, pourrait amener ici une catastrophe qu'on doit toujours chercher à éviter. »

Le 15 juin 1847 *seulement*, ce rapport est porté à la connaissance du conseil de fabrique.

4 juillet 1847, réunion du conseil de fabrique.

Effrayé par le rapport de l'architecte, confirmatif de l'opinion émise précédemment par M. Violet-le-Duc, le conseil prend l'initiative pour provoquer l'emploi immédiat des mesures légales à l'effet de faire opérer par la ville les travaux de consolidation devenus urgents.

Il excipe du décret de 1809 et de la loi du 22 janvier 1837 et demande formellement, conformément à l'article 94 du décret, qu'il soit pourvu par la ville aux dépenses qu'occasionneront les travaux ; il invoque aussi l'initiative de M. le Préfet, conformément à l'art. 39 de la loi de 1837, afin que ce magistrat nomme un architecte pour le dressement des devis.

Envoi immédiat de cette délibération à M. le Préfet.

27 juillet. Lettre de M. le Préfet, annonçant au conseil la nomination de M. Boivin, chargé de dresser un devis des travaux à faire pour la restauration ou la reconstruction de l'église.

29 août 1847, ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Sens qui, sur le vu du rapport de M. Boivin, interdit l'exercice du culte dans le chœur et ses bas-côtés.

20 mai 1852. Délibération du Conseil municipal avec adjonction des plus imposés, portant vote d'un impôt de vingt centimes par franc pendant trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1853, ce qui devait former une somme de 49,200 fr.

6 septembre 1852. Délibération du Conseil municipal, portant acceptation de la première souscription volontaire, obtenue par M. le curé doyen ; cette souscription s'élevait à 40,586 fr.

11 mars 1856. Délibération contenant vote de la continuation de l'impôt des vingt centimes pour quatre années de plus, pour combler un déficit signalé de 12 ou 13,000 fr. dans le chiffre des premiers travaux à exécuter.

8 novembre 1857. Délibération contenant approbation et acceptation d'une nouvelle liste de souscription obtenue par M. le curé, montant à 3,845 fr.

4 mai 1858. Délibération indiquant le tableau des ressources pour la première partie des travaux.

Première souscription	40,586 fr.
Deuxième souscription	3,870
Don particulier par souscription	2,000
Somme promise par la fabrique de l'église	2,000
Produit de l'impôt voté	33,000
Premier secours de l'Etat	6,500
Produit de vieux matériaux	5,289

Total 95,245

La dépense étant évaluée à 107,000

Il y a un déficit de 12,153

23 novembre 1858. Délibération par laquelle on constate que le déficit réel est de 14,220 fr.

Le projet de continuation des travaux est présenté, il s'élève à la somme de 75,525 fr.

On fait mention d'une nouvelle liste de souscriptions volontaires, obtenue par M. le curé, montant à 37,265 fr.

La majorité vote l'achèvement de l'édifice.

28 du même mois. Nouvelle délibération avec adjonction des plus imposés, vote d'un nouvel impôt de 20 centimes pendant neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 1866, pour faire suite au précédent et contribuer ainsi aux nouveaux travaux.

29 mars 1859. Décision de S. Exc. M. le Ministre des cultes, assurant un secours de 3,000 fr.

8 avril 1859. Délibération du Conseil municipal.

M. le Maire annonce une nouvelle liste de souscriptions, obtenue par M. le curé (c'est la quatrième), montant à	8,000 fr.
et l'offre faite par le Conseil de fabrique, de	2,000

Ensemble	10,000
----------	--------

Et le Conseil vote de son côté une somme de 5,000 fr. nécessaire pour atteindre le chiffre du devis montant, comme il est dit plus haut, à 75,525 fr.

NOTA. — Cet analyse permet d'apprécier le zèle et les sacrifices des habitants de Saint-Florentin : *ut singuli et ut universi*.

L'année 1860 verra se terminer cette grande entreprise.
